

*Questions orales*

Le premier ministre soutient-il toujours que le comité peut étudier en quatre jours, entre la fin novembre et le 4 décembre, le texte final de l'accord qui, d'après M. Reisman, pourrait avoir 1200 pages de long?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition est bien sûr en train d'induire la Chambre en erreur en prétendant que j'ai dit que quatre jours suffiraient. C'est absolument faux. Je n'ai jamais dit cela. Au lieu de se complaire dans les demi-vérités de ce genre, le chef de l'opposition devrait assumer ses responsabilités et dire ce qui est vraiment, parce que je n'ai jamais dit ce qu'il m'attribue. Bien au contraire, j'ai déclaré hier que tous les députés auraient amplement le temps de débattre cet important dossier national.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Combien de temps?

**M. Mulroney:** Il veut maintenant savoir combien de temps.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Combien de temps?

**M. Mulroney:** Le chef de l'opposition vient tout juste d'affirmer que j'avais fixé un délai de quatre jours. Je n'ai jamais rien fait de semblable.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le texte final doit paraître fin novembre et c'est le 4 décembre que le comité . . .

**M. Axworthy:** Combien de temps aurons-nous? Cinq jours, six jours?

**M. le Président:** Le très honorable premier ministre a la parole.

**M. Mulroney:** Monsieur le Président, hier ou lundi, tous les députés ont adressé des compliments, tout à fait mérités, au député de Cambridge qui a présidé le comité chargé de l'accord du lac Meech, sujet particulièrement complexe qu'il fallait étudier dans des circonstances difficiles. Les membres de ce comité ont fait un travail remarquable en quelques semaines.

Le comité parlementaire aura amplement le temps de faire la même chose dans le cas de l'accord commercial. Je souhaiterais que le très honorable député encourage la participation de tous les Canadiens à ce débat, au lieu de les décourager comme il le fait maintenant.

[Français]

ON DEMANDE COMMENT ON PEUT COMMENTER EN DÉTAIL DES ARTICLES PRÉCIS DE L'ENTENTE SANS TEXTE DÉFINITIF

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le comité parlementaire qui avait étudié l'Entente du lac Meech avait un texte définitif, c'est ça notre point.

Après plus de deux ans de négociations, les avocats des deux gouvernements ne peuvent toujours pas s'entendre sur le libellé précis du document définitif. Mais le premier ministre s'attend

à ce que le comité parlementaire l'étudie seulement entre la fin de novembre et le 4 décembre, et cela pour tout un texte.

Les gouvernements provinciaux ne savent toujours pas quels programmes et quelles périodes d'adaptation on accordera à l'industrie du vêtement, à l'industrie de la chaussure, à l'industrie agricole ou à l'industrie du meuble. Comment peuvent-ils donc commenter dans le détail des articles précis de l'Entente sans un texte définitif?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, M. Alain Dubuc écrivait récemment dans le journal *La Presse* en ce qui concerne le chef de l'opposition dans ce dossier que «l'excès verbal est inversement proportionnel à la maîtrise des dossiers».

Je pense que le chef de l'opposition est en train d'indiquer encore le manque de compréhension d'un dossier complexe. Le lendemain de la signature de l'Entente de principe, cela a été déposé à la Chambre. Il y a eu des débats considérables jusqu'à maintenant des commissions parlementaires qui se sont tenues au Québec. Le gouvernement libéral de l'Ontario est en train de dépêcher un comité de six ministres à travers la province de l'Ontario pour recueillir des opinions, nonobstant le fait que le gouvernement de l'Ontario ne dispose pas du texte définitif. Mais nous savons fort bien que le texte définitif va répondre à toutes les exigences des points de principes qui ont été négociés et réglés.

Alors, il m'apparaît tout à fait normal et démocratique que la Chambre des communes puisse saisir l'opinion publique du Canada du document de base, tout en sollicitant les opinions, soit en faveur, soit contre. C'est un exercice démocratique qui est tout à fait consistant avec nos principes démocratiques de base de la Chambre des communes.

• (1425)

[Traduction]

## LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le premier ministre s'est laissé aller à citer une remarque personnelle me concernant. Il est évident qu'il veut quitter la Chambre comme il y est entré, à savoir comme président d'une filiale américaine.

Nous savons tous à la Chambre que le premier ministre appuie cet accord et que je m'y oppose. Tout ce qui nous distingue c'est que je ne crains pas de donner aux Canadiens le temps de l'étudier, de donner leur point de vue et de se faire une opinion.

Le premier ministre oblige un comité parlementaire à conclure ses audiences au début de décembre parce qu'il veut respecter l'échéance américaine du 2 janvier. Il a cédé sur tous les autres points aux Américains. Faut-il vraiment qu'il oblige le Parlement à respecter une échéance américaine?

**Des voix:** Bravo!